



RÈGLEMENT PARTICULIER

52^{ème} RONDE du JURA

29 au 30 Janvier 2022

PROGRAMME DU RALLYE

- Parution du règlement
 - Ouverture des engagements
 - Clôture des engagements
 - Distribution du carnet d'itinéraire (road-book)
 - Dates et heures des reconnaissances
 - P.C. du Rallye : Salle Javelle Champagnole
 - Vérifications des documents : Peugeot Champagnole
 - Vérifications des voitures : Peugeot Champagnole
 - 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs
 - Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ
 - Briefing des pilotes
 - Départ du tour de reconnaissance
 - Départ de la 52^{ème} Ronde du JURA
 - Arrivée de la 52^{ème} Ronde du JURA
 - Publications des résultats du rallye
 - Remise des prix : Podium à l'Oppidum
- | |
|--|
| Dimanche 26 Décembre 2021 |
| Dimanche 26 Décembre 2021 |
| Mercredi 19 Janvier 2022 à minuit |
| Samedi 29 Janvier 2022 (1 heure avant l'heure de départ du tour de reconnaissance) |
| 29 Janvier 2022 dès 13h00 |
| 29 Janvier 2022 à partir de 7h30 |
| 29 Janvier 2022 de 6h45 – 11h45 |
| 29 Janvier 2022 de 7h00 – 12h00 |
| 29 Janvier 2022 à 11h30 Salle Javelle Champagnole |
| 29 Janvier 2022 à de 12h30 |
| Par écrit, distribué lors des vérifications des documents |
| 29 Janvier 2022 à 13h00 |
| 29 Janvier 2022 à 17h30 |
| 30 Janvier 2022 à 02h00 Parc Oppidum Champagnole |
| Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent |
| Arrivée du rallye |

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- La 52^{ème} Ronde du JURA est organisée suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2022.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2022.

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA et Auto Sport des neiges organisent du 29 et 30 Janvier 2022 un rallye dénommé :

52ème Ronde du JURA

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté** sous le numéro de visa .. en date du .
Permis d'organisation

Le présent règlement a été reçu et enregistré par la **F.F.S.A.** sous le numéro de permis d'organisation ... en date du

Comité d'organisation technique

Président : Jacky Lépeule

Membres : toute l'équipe d'Auto Sport des neiges

Le secrétariat permanent du rallye:

Auto Sport des Neiges

Jacky LEPEULE

22 Val du Fort

25300 La Cluse et Mijoux

Tel : 06 81 32 23 23 - courriel : autosportdesneiges@gmail.com

Permanence du rallye

Lieu : Salle Javelle 39300 Champagnole

Date : du Samedi 29 Janvier 8h00 à Dimanche 30 Janvier 2022 à 12h00

Organisateur administratif

- ASA JURA
5 rue de la Nue
25270 LEVIER

Organisateur technique

- Auto Sport des Neiges
22 Val du Fort
25300 La Cluse et Mijoux

1.1 Officiels

Collège des Commissaires Sportifs

<i>Présidente</i>	Josiane CHARLEUX	0403	9434
<i>Membres</i>	Bernard SOUFFLET	0403	18577
<i>Membres</i>	Joël JUGNIOT	0421	136874

Direction de course

<i>Directeur de course</i>	Christian HAMON	0408	29685
<i>Directeur de course adjoint</i>	Philippe DRÉAU	0420	2281
<i>Directeur de course délégué ES</i>	Hubert BENOIT	0411	3617
<i>Directeur de course 00</i>	Jean Marc DELOY	0409	6830
	Christophe BOURGES	0408	13672
<i>Véhicule tricolore</i>	J.Christophe OUDIN	0411	3617
<i>Véhicule autorité</i>	Jacky Lépeule	0408	13663
<i>Véhicule info</i>		
	Xavier PANSERI	0408	3910
<i>Véhicule balai</i>	Martine REVERCHON	0409	14505

<i>Juge de faits</i>	Jean-Paul BROTTIER	0408	13533
<i>Juge de faits</i>	Tous les officiels du rallye sauf membres du collège		

Parcs

Champagnole : Fermé et Regroupement Voir juges de faits

Assistance

<i>Directeurs ES</i>	Jacky OLIVAIN	0324	3272
<i>Directeur adjoint ES</i>	Marc BRODUT		
<i>Chronométrateur départ</i>	Sylvie FAIVRE	0421	11039
<i>Directeur Intermédiaire</i>	Martial PEUGEOT	0411	44386
<i>Chronométrateur arrivée</i>	Françoise Franchi		

ES 1 = 8.5km

ES2 – 3 = 14.5km

	Médecin	Gérard CARCHON		
		Dr Wiedenkeller Michel	146262	0323
<u>Commissaires techniques</u>	<i>Commissaire technique - Responsable</i>	Laurent QUERRY	0412	212893
	<i>Commissaire technique</i>	Jean Louis REVERCHON	0421	6835
	<i>Commissaire technique</i>	Claude CUENOT	0412	
	<i>Commissaire technique</i>	Serge BULLIER	0421	19678
	<i>Commissaire technique</i>	Michel GUYOT	0408	
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Brigitte DREAU	0420	2282
<u>Informatique et classements</u>		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<u>Chargés des relations avec la presse :</u>		GUINCHARD Raymond	0408	9092
<u>Speaker</u>		Stéphane Grillot	FFSA	

1.2 Eligibilité

La 52^{ème} Ronde du JURA les 29 et 30 Janvier 2022 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2022 (coef. 2)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2022
- Les Challenges ASA JURA 2022

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : www.asajura.fr

1.3.1.1 Vérifications administratives : Garage Peugeot Champagnole

- Samedi 29 Janvier 2022 de 06h45 à 11h45 selon votre convocation

1.3.1.2 Vérifications techniques : Garage Peugeot Champagnole

- Samedi 29 Janvier 2022 de 07h00 à 12h00 selon votre convocation

1.3.1.3 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Peugeot
- Le taux horaire est de **60.00 €** TTC maximum.

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement –

3.1.1 Engagements – Inscription :

Tout équipage qui désire participer à la 52^{ème} Ronde du JURA doit adresser au secrétariat du rallye :

Auto Sport des Neiges
Pauline Vivot & Alexis Courdier
22 Rue d'Arlier
25560 Bannans

La demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

LUNDI 17 Janvier 2022 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

3.1.2 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** maximum

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye à partir du Mercredi 19 Janvier 2022.

3.1.3 DEMONSTRATION

Le nombre de véhicule est fixé à 10 voitures, les 10 premiers engagements reçus feront foi.

3.1.4 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **290 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- **270 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage 100% ASA JURA

- **Sans** la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont **doublés**.
- **150€** pour les véhicules de démonstration
- Chèque à établir à l'ordre de : **Auto Sport des Neiges** (*les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye*).

3.1.5 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement). Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque.

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le mercredi 19 Janvier 2022 à minuit sera intégralement remboursé.

Au-delà une compensation financière de 50 % du montant d'engagement sera retenue.

ARTICLE 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées : Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.1.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.1.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Ajouter :

4.3.3.1: Parc d'assistance :

Le parc d'assistance de la Ronde du JURA sera situé sur le Parking ancien Crassier, rue du Martelage à Champagnole.

Aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrite ci-dessus.

Un parc spécifique obligatoire pour les remorques sera prévu par l'organisateur.

Les concurrents doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

4.4 : Juges de faits

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance.

Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

4.6. Extincteurs

Les extincteurs installés conformes devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1: Identification des voitures

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A

5.1.1: Publicité

La publicité obligatoire est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

La publicité facultative rachetable est :

Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

La 52^{ème} Ronde du JURA représente un parcours de 203 kms dont 37.9 km d'ES et se déroule en 1 étapes et 3 sections.

1. **Col de Saint Sorlin (8.1km) x1**
2. **Made in JURA (14,9 kms) x2**

6.1.1 Reconnaissances

La 52^{ème} Ronde du Jura est un rallye avec reconnaissance libre interdite.

La 1ere étape sera précédée d'un tour de reconnaissance du parcours de liaison et des Es.

6.1.2 Mouvements anormaux de la voiture

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : disqualification.

ARTICLE 7 *Remise des prix*

10.1. Remise des prix

- **Sur le podium d'arrivée final avec un trophée souvenir remis à chaque équipage ayant terminé l'épreuve.**
 - **1^{er} scratch = Engagement Ronde du Jura 2023**
 - **Victoire de classe = 1/2 Engagement Ronde du Jura 2023**

Les prix ne sont pas cumulables